

STOP à la DISCRIMINATION, au SEXISME Et au HARCÈLEMENT MORAL

**Jeudi 13 juin 2024, à 11h,
devant la mairie de Saint-Maur-des-Fossés**

SOUTIEN A NOTRE CAMARADE

Pour nos libertés syndicales et démocratiques

La mairie de Saint-Maur-des-Fossés condamnée par deux fois pour discrimination, sexisme et harcèlement moral sur une agente et militante CGT!

Notre camarade a été en congés maternité puis parental sur une période de trois ans. A son retour, elle s'est vue, de manière unilatérale, changée de poste. Elle dénonce alors des agissements de harcèlement moral. Très affectée, elle demande réparation considérant avoir subi rétrogradation et placardisation :

- Retrait des missions
- Affectée sur un poste où un agent est déjà sur le poste
- Aucune évaluation professionnelle depuis deux ans
- Sabotage de sa possibilité dans son passage de grade

Réponse de l'employeur : aucune justification ne sera donnée de sa part ce qui démontre une sanction déguisée. Tous les éléments du dossier démontrent une situation de discrimination fondée sur le sexe et laisse présumer une circonstance aggravante due à son engagement militant !

Aussi, la ville de Saint-Maur-des-Fossés a bien commis une faute qui engage sa responsabilité. Pourtant, non satisfaite d'avoir agi de la sorte avec notre collègue enceinte, la ville lui a refusé la mise en œuvre de demande de protection fonctionnelle ! Sans protection fonctionnelle, difficile à une agente d'avancer des honoraires d'avocat pour faire respecter ses droits. La pugnacité et la foi de notre camarade dans son bon droit lui ont permis d'obtenir réparation. La ville a été condamnée, à deux reprises, à verser les montants de la protection fonctionnelle. Mais malgré deux décisions de justice et un engagement, celle-ci n'a pas versé la totalité des 58000€ de frais d'avocat.

Pire encore, dans le déni total, la ville se pourvoit en cassation générant des frais conséquents pour étouffer la situation de notre camarade. Rappelons que le maire utilise sciemment de l'argent public pour ne répondre à ses obligations en matière de santé et sécurité et surtout sa condamnation. Ce n'est malheureusement pas la première fois que cette mairie s'illustre de la sorte. Le maire de Saint Maur des Fossés préfère payer une amende de 6 millions d'€ que de construire des logements sociaux pour loger la population val de marnaise.

Au-delà de l'impact professionnel qu'occasionnent les agissements de son employeur, les répercussions entraînent notre camarade et sa famille, composée de cinq enfants, dans la détresse financière.

Si notre camarade veut faire valoir ses droits. Elle doit continuer d'avancer des sommes sur ses propres deniers. Quand la ville est au confort d'un budget de centaines de milliers d'euros aux frais du contribuable. Une façon de la faire taire. C'est David contre Goliath!

La CGT de Saint-Maur-des-Fossés, petite structure syndicale, reste unie, déterminée et combative pour défendre sa camarade et appelle l'ensemble des militant.e.s de la CGT du Val-de-Marne à :

A nous rejoindre le 13 juin 2024, à 11h sur le parvis de la mairie de Saint-Maur-des-Fossés avec banderole, drapeau pour obtenir le paiement de la protection fonctionnelle et l'arrêt de l'acharnement contre notre camarade

Démonstrons la force unie de la CGT aux camps d'en face, aux agent.e.s qui peuvent compter sur nous pour les défendre

- **A participer à notre appel à la solidarité financière pour notre camarade qui pour continuer son combat**, a dû se mettre dans une situation personnelle délicate. Tous les dons seront une source d'espoir pour continuer le combat (don à transmettre directement au syndicat ou à la CSD CGT 94)

STOP A LA DISCRIMINATION, AU SEXISME
et AU HARCÈLEMENT MORAL

**Jeudi 13 juin 2024, à 11h,
Devant la mairie
de Saint-Maur-des-Fossés**

SOUTIEN A NOTRE CAMARADE



CGT Tx Saint-Maur-des-Fossés

Syndicat.cgt@mairie-saint-maur.com

06.95.80.91.57

CSD CGT 94 11 rue des Archives 94 000 Créteil
csd94@outlook.fr

